



ARTS MARTIAUX RONCHINOIS



**Dojo Jean Boussekey
rue Louis Braille, BP 45 ,59790 Ronchin**

- Contact : mttguillau@aol.com
artsmartiauxronchinois.com
Mr Guillaume Matton : Tel 06.03.36.00.01

Tournoi

Jean-Claude HOORNAERT

31 Mai 2014



par équipes de 7 (poussin, benjamin ,minime ,cadette, junior senior et masters)

柔道

Judo
pour
Tous

15 EME EDITION



ARTS MARTIAUX
RONCHINOIS

Tournoi

Jean-Claude HOORNAERT



Madame, Monsieur,

Les Arts martiaux Ronchinois, organisent leur **15 Eme Tournoi** par équipes Jean Claude Hoornaert, le **samedi 31 Mai 2014** , au Dojo Jean Boussekey à Ronchin, à partir de 13h00.

Cet interclubs est proposé pour des équipes de 7 participants de catégories d'âges différents, avec cette année encore **1 combattant NE WAZA** (sol)

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le règlement, les feuilles d'engagements, ainsi que l'attestation sur l'honneur du Président du club, qui devront nous parvenir pour le **08/05/2014**, afin de nous permettre de préparer au mieux la compétition.

Certains que vous aurez un grand plaisir à nous rejoindre, nous vous souhaitons une bonne fin de saison sportive, et restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien sportivement,
Guillaume MATTON, Directeur Technique
José Liger, professeur

Olivier Tirloir, Président.



ARTS MARTIAUX
RONCHINOIS

Tournoi

Jean-Claude HOORNAERT



Règlement

Article 1 : Conditions de participation

L'interclubs de Ronchin est une rencontre par équipes de 7, ouverte des poussins, aux vétérants
Attention, chaque club ne peut inscrire que 3 équipes maximum, 1 remplaçant est autorisé par catégorie d'âge.(le plus gros poids sera retenu).
POIDS TOTAL MAXIMUM 430 KG.

Article 2 : Catégories d'âges, de poids et pesées

Samedi 31 Mai 2014 :

Equipes de 7 participants. Pesée 13h00-13h45. Début des combats 14h30

- 1 poussin (2004/2005), *base de catégorie 30 KG (écarts 10 %)*
- 1 benjamin (2002/2003) ,*base de catégorie 38KG (écarts 10 %)*
- 1 minime(2000 /2001)
- 1 cadette-junior (de 1999 à 1994)
- 1 junior ou 1 sénior garçon (de 1996 à 1984)
- 1 Master (avant 1984)
- 1 Junior senior master **NE WAZA** (1996 et avant)

Attention ! : Pour les Poussins, benjamins, la base du poids moyen ne doit pas dépasser 10 % de sa catégorie :

Exemple : un benjamin sur la base de sa catégorie 38 Kg, sera engagé dans l'équipe qu'à condition que son poids n'excède pas 42 Kg.

Article 3 : Formules des rencontres

DE 12 à 16 équipes sont prévues :

Placées en poules de 4 Clubs différents, avec 4 têtes de séries, les 2 premières équipes sont directement qualifiées pour le tableau final.

Les 2 autres équipes seront reversées dans un tableau de consolante afin que toutes les équipes puissent avoir un nombre significatif de combats et un classement général.

Les 4 premières équipes seront récompensées par des médailles et toutes les équipes recevront une coupe mais la finalité principale de cette rencontre est de représenter au mieux l'esprit du Judo et de mettre en avant l'aspect Fair-Play ,convivialité , et combativité et par la meme occasion l'esprit club.

En cas d'égalité d'équipes, un tirage au sort sera effectué afin de donner un combat décisif.

Les aires de combat seront au nombre de 3 dans le dojo. (Tatamis réglementaires minimales norme FFJDA). Le tapis de lutte sera prévue pour l'échauffement des combattants.

La fin prévisionnelle des combats est prévue pour 19 H 00

Article 4 : Temps des rencontres

Poussin(e)s : 1 minute 30. Immobilisation 20 sec : 5 à 14 Yuko, 15 à 19 Waza-ari
20 Ippon

Benjamin(e)s : 2 minutes. Immobilisation 20 sec : 5 à 14 Yuko, 15 à 19 Waza-ari
20 Ippon

.

Minimes, Juniors, Séniors Masters : 3 minutes. Immobilisation 20 sec : règlement officiel.

Ne waza : : 3 minutes. Immobilisation 20 sec : règlement officiel.



Article 5 : Arbitrage Effectué par des arbitres officiels

Concernant les poussins

- Randoris éducatifs.
- La rencontre se déroulera sous forme de randoris éducatifs debout. Les saisies des 2 participants (1 main au revers l'autre à la manche) seront installées avant le signal hajimé de l'arbitre. Saisie autour du cou interdite. Saisie en dessous de la ceinture strictement interdite en attaque et en défense.
- Interdiction des sutemi et makikomi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. Interdiction des clés de bras et étranglements.
- Pas de pénalité. Matte ou sono-mama et explication de l'arbitre.
- Relativisation du résultat et favorisation de la participation.

Concernant les benjamins,minimes,juniors, séniors et masters

- Règlement officiel.

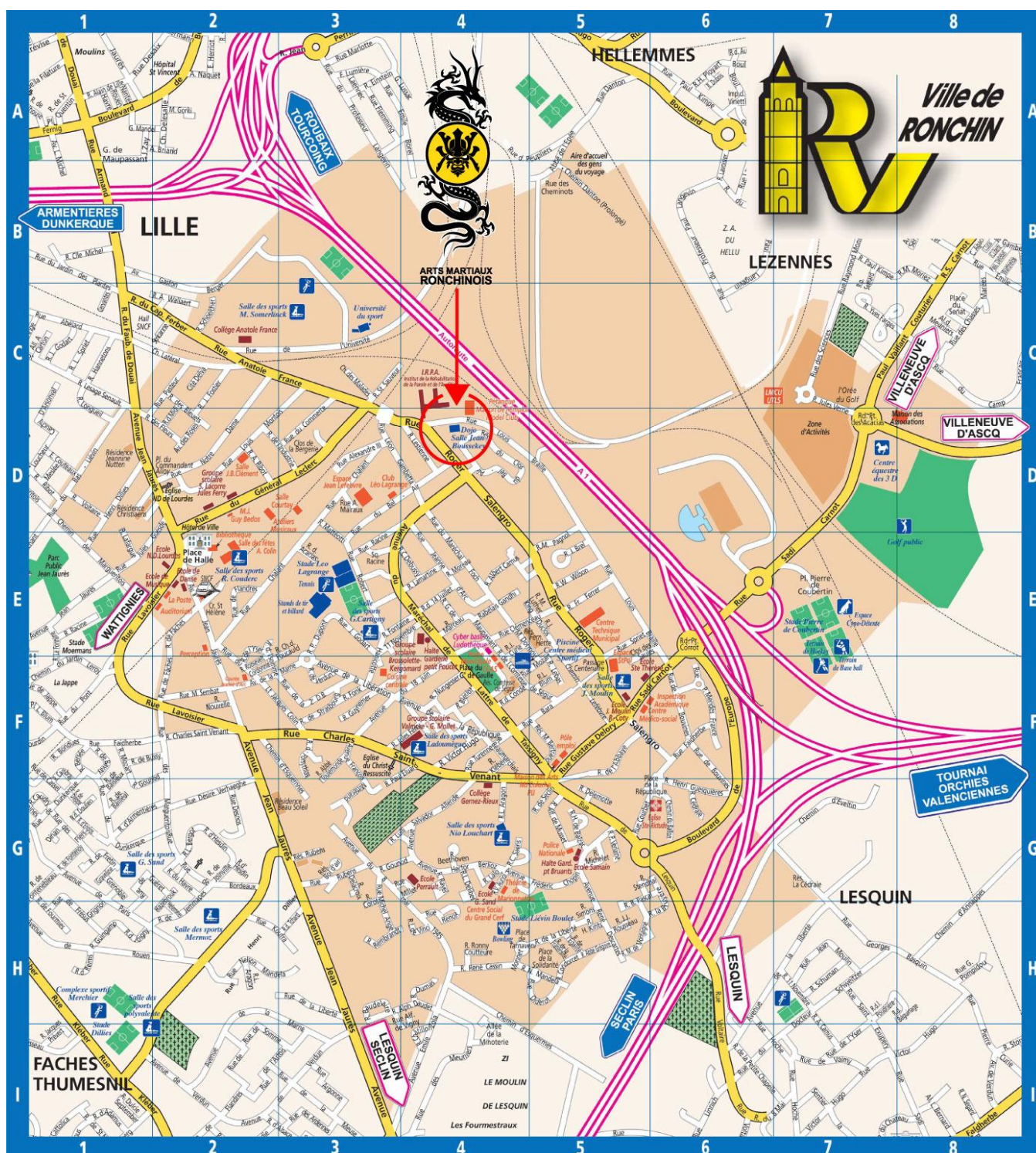
Concernant le Ne waza : Règlement officiel

Une intervention avant la compétition sera effectuée afin de mieux comprendre le règlement des rencontres Ne waza.

Article 6 : Règlement sportif

Tous les judokas participant doivent être à jour de leur certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique du judo en compétition et être titulaire d'une licence **2013-2014** . Ceci sous la responsabilité des clubs participants. Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'attestation sur l'honneur du Président du club, qui devra nous parvenir pour le **08/05/2014**, afin de nous permettre de préparer au mieux la compétition.

Ci-joint le plan afin d' accéder à la compétition :



CLUB : _____

Samedi 31 Mai 2014 pesée de 13 h 00 à 13 h 45		
Catégories	NOM et PRENOM age	POIDS et PALMARES
1 POUSSIN 2004/2005 catégorie 30 KG tolérance 10% 27 à 33 kgs		
1 BENJAMIN 2002/2003 catégorie 38 KG tolérance 10% 34 à 42 kgs		
1 MINIME 2000/2001		
1 cadette junior 1994-1999		
1 JUNIOR SENIOR GARCON 1984/1996		
1 MASTER AVANT 1984		
1 JUNIOR SENIOR MASTER NE WAZA		

430 KG MAXIMUM

Poids TOTAL :



ARTS MARTIAUX
RONCHINOIS

TOURNOI

Jean-Claude HOORNAERT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e), _____ ,

Président(e) du club de judo de _____ ,

Atteste sur l'honneur que tous les judokas inscrits sur les feuilles d'engagement relatives à l'Interclubs organisé par Les arts martiaux Ronchinois le **31 mai 2014** , sont bien titulaires de la licence FFJDA, d'une part, et en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du judo en compétition, d'autre part, pour la saison **2013/2014** .

Fait à _____ , le

Cachet du club et signature.

*CE DOCUMENT DOIT ETRE SIGNE PAR LE PRESIDENT DU CLUB UNIQUEMENT.
IL EST À RENVOYER POUR LE 08 MAI 2014 _____ , AVEC LES FEUILLES
D'ENGAGEMENT.*